



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU TARN

Procès-verbal de séance Conseil Municipal du mardi 14 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, quatorze mai à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le sept mai 2024, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents:

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Bertrand FOPPA, Pascal TAUPIAC, Frédéric ORGUEIL, Flavie PIRON, Nathalie CALMELS.

Absents excusés : Didier BOURG (pouvoir à Jean-Marc BALARAN), Bertrand ALEXANDRE, Vanessa VIALETTES.

Secrétaire de séance :

Nathalie CALMELS

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	7	1	8

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

1. Approbation du Procès-Verbal des séances du 19 mars et du 8 avril 2024
2. Adhésion au groupement de commande pour l'achat des énergies porté par le SDET
3. Travaux de voirie 2024- Demande de subvention
4. Solution « Alerte Citoyens » de l'ADM81

Point d'actualités :

1. Information 1000 Cafés
2. Préparation des élections européenne du 9 juin 2024
3. Les Colos Apprenantes
4. Bilan sur la concertation des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Questions diverses

N°2024-05-26

5.2.3

Approbation du Procès-Verbal des séances du 19 mars et du 8 avril 2024

Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal en date du 19 mars 2024 et du 8 avril 2024 ont été établis et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Monsieur le Maire donne lecture des procès-verbaux, aucune observation n'est émise.

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2024
- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2024

N°2024-05-27

1.1.1

Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies porté par le SDET

Le Conseil Municipal

Vu le Code de l'Énergie ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention constitutive jointe en annexe ;

Considérant que la Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDÉE19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- Ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;
- Qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres Pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entraînera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la commune de Sainte-Croix, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune de Sainte-Croix sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- **ADHERER** au groupement de commandes précité.
- **APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune de Sainte-Croix.

- **PRENDRE** acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune de Sainte-Croix.
- **PRENDRE** des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Sainte-Croix, et ce sans distinction de procédures.
- **S'ENGAGER** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement des commandes et à les inscrire préalablement à son budget.
- **HABILITER** le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Sainte-Croix.

N°2024-05-28

1.1.1

Travaux de voirie 2024- Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir fait le tour du village avec M. COURPET de l'entreprise COLAS pour contrôler l'état des routes de SAINTE CROIX.

Monsieur le Maire présente le devis pour les travaux de voirie de 2024, qui s'élève à 58 835.80 € HT et se décompose en quatre parties :

- A. Travaux sur la route de la Croix Blanche – Partie Haute sur 500 ml pour un montant de 20 045.00 €
- B. Chemin du Barthe redonde sur 550 ml pour un montant de 18 645.00€,
- C. Cote du Cimetière sur 220 ml pour un montant de 11 831.00 €
- D. PATA pour 2 jours d'un montant de 8 314.00 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous allons déposer un dossier de demande de subvention FDT Voirie auprès du Département.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- **VALIDE** la partie B et C soit le montant de 30 476.80 €
- **VALIDE** la partie D pour le montant de 8 314.00 €
- **VALIDE** la demande de subvention au titre FDT voirie.

N°2024-05-27

1.4.1

Solution « Alerte Citoyens » de l'ADM81

Monsieur le Maire présente la solution mutualisée « Alerte Citoyens » que l'Association des Maires du Tarn (fournie par Oltys) propose en abonnement annuel. Cette solution est conçue pour les collectivités afin d'informer et/ou alerter rapidement les administrés par SMS, message ou email d'un événement survenu sur la commune.

L'association des Maires propose un accompagnement sur l'aide à l'utilisation et la formation, pour la configuration de base ainsi que l'assistance.

Nathalie CALMELS demande s'il y a possibilité d'avoir une démonstration pour voir comment l'outil fonctionne.

Contact sera pris avec l'ADM81.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

✓ **AJOURNER** ce point, le temps d'avoir un retour de l'ADM81

Points d'Actualités :

« 1000 Cafés » : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal avoir contacté l'association « 1000 cafés »

Le projet « 1000 cafés » est une initiative du Groupe SOS, soutenue par l'Agence nationale de la Cohésion des territoires, dans le cadre de l'Agenda Rural dont le programme a pour objectif d'ouvrir, maintenir ou faire grandir des cafés multiservices dans les villages de moins de 3500 habitants et d'accompagner la municipalité dans ce projet.

Un questionnaire de concertation va être diffusé auprès des administrés de la commune pour vérifier les besoins auxquels ce projet pourrait répondre.

Colos Apprenantes : Les membres du Conseil Municipal seraient intéressés de reconduire cette année le dispositif des colos apprenantes pour les enfants de Sainte-Croix.

Monsieur le Maire informe s'être rapproché de la Communauté de Communes afin de passer par la JPA comme l'an passé, mais à ce jour nous n'avons pas de réponse sur le nombre de places que nous pouvons proposer.

Monsieur le Maire va également se renseigner auprès du Département et du Service Départemental à la Jeunesse et aux Sports de la Région académique.

Bilan de la Concertation Des ZAE n°R : Monsieur le Maire donne lecture du bilan concernant le lancement de la concertation qui a eu lieu du 14 mars au 28 mars 2024. Nous avons reçu 16 réponses, la majorité des réponses sont favorables à la position émise par le Conseil Municipal.

Pour le photovoltaïque sur toitures les répondants y sont unanimement favorables, par contre pour le photovoltaïque au sol et l'agrivoltaïque 9 d'entre eux sont d'avis défavorables afin de préserver le paysage. Les autres réponses expriment le besoin d'une concertation et la nécessité de réflexion sur la bonne localisation.

Concernant l'éolien, 9 réponses y sont défavorables, les autres répondants signalent l'impérieuse nécessité de concertation et d'implantation adaptée.

Concernant l'implantation de méthaniseur, nous avons eu 8 réponses défavorables et pour les 8 autres c'est sans intérêt, étant donné que nous n'avons pas d'élevage sur la commune.

De façon générale dans les réponses, les répondants souhaitent une concertation pour les projets d'implantation d'éolienne et/ou de méthaniseur.

Animation Noël : Les membres du Conseil Municipal souhaitent cette année faire une animation pour Noël qui aurait lieu le vendredi 20 décembre – soir des vacances scolaire avec la venue du Père Noël Un grand sapin illuminé sera installé sous la halle, la municipalité offrira le chocolat chaud et le vin chaud. Prévoir l'achats de plusieurs grands thermos pour le service.

Il a été abordé la possibilité d'un stand de vente de marrons grillés et d'huitres. Nathalie CALMELS se charge du suivi de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le prochain Conseil Municipal est prévu pour le mardi 11 juin 2024 à 20H00

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La secrétaire de séance,

Nathalie CALMELS

Le Maire,

Jean-Marc BALARAN